

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 22 janvier 2020**

Délibération n° 2020 – 22/01/2020 – 6

*Avis sur le recrutement d'ATER à la rentrée 2020  
dans le cadre de la réforme des études de Santé*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 11 Membres représentés : 9 Total : 20	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 20</b>  <b>Pour : 20</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve l'ouverture de 5 postes d'ATER pour soutenir la nouvelle réforme des études de Santé. Ces postes seront répartis entre les différentes composantes concernées.**

Dijon, le 22 janvier 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement